

L'Ordre des Medecins du Nord

Bulletin
du Conseil départemental
du Nord
de l'Ordre des médecins



« Regards »

Docteur Christine DELEBARRE-SAUVAGE



Le cumul emploi/retraite
page 3

Le recours aux psychiatres
libéraux page 5

Déontologie et publicité
page 7

Saisies de dossiers
page 9

ASCLEPI'ORDRE
page 10

Site internet
page 14

Sommaire

Edito du Président	p 2
Le cumul de la retraite et de l'activité du médecin	p 3
AMRA 4	p 4
Le recours aux psychiatres libéraux	p 5 et 6
Déontologie et publicité	p 7 et 8
Saisies de dossiers	p 9
ASCLEPI'ORDRE	p 10 à 13
Savez-vous ce que l'on peut trouver sur le site internet ?	p 14
Annonces, infos pratiques	p 15 et 16
Les inscriptions	p 17 et 18
Les qualifications	p 19 à 21
Médecins décédés	p 22

Conseil
Départemental du Nord
de l'Ordre
des Médecins

2, rue de la Collégiale
59043 Lille Cedex
Tél. 03 20 31 10 23
Fax: 03 20 15 04 77
Mail : nord@59.medecin.fr

Président d'honneur
Dr DUCLOUX Michel

Président
Dr RAULT Jean-François

Secrétaire général
Dr DECANTER Bernard

Trésorier
Dr DELAGRANDE Rudy

Vice-présidents
Dr BESSON Rémi
Dr GILSKI Jocelyne
Dr HANNEQUART Philippe
Dr LEFEBVRE IVAN Martine
Dr LEROUX Patrick
Dr VOGEL Marc

Conseillers
Dr BASSERY-BOULIC Françoise
Dr BLEUEZ Sophie
Dr BRASSART Luc
Dr DEBODINANCE Philippe
Dr DEGRAVE Frédéric
Dr GHEYSENS Pascal
Dr LAMBERT Isabelle
Dr MOORE Solange
Dr MOREAU Daniel
Dr PLATEL Jean-Philippe
Dr ROGEAUX Yves
Dr VERRIEST Olivier



Edito

Chère Consoeur, Cher Confrère,

L'actualité nous amène régulièrement dans les affres de l'union (ou souvent la désunion) européenne avec ses rebondissements, ses solutions miracles et ses désillusions.

Quels rapports avec la médecine ?

Eh bien la médecine est également touchée par ce grand chamboulement européen, pas sur le plan économique (encore que) mais sur le plan humain. Notre région a toujours été une grande zone de transhumance des populations européennes et d'autres horizons par sa position géographique mais aussi historique, par son accueil des diversités culturelles : devant le déficit démographique médical nos confrères roumains, belges, ou d'autres pays de l'Union européenne, sont de plus en plus nombreux à investir notre département (il existe même un département dans le Centre de la France où n'ont été inscrits en 2011 que des médecins hors France). Cela amène, non pas par réflexe d'ostracisme ou de repli sur soi-même, certaines questions car la diversité culturelle c'est notre richesse en France.

L'importance d'une harmonisation des diplômes dans l'Union européenne, la mise en place de documents communs à tous (la nouvelle carte RPPS qui est en cours de distribution pour tous les professionnels de santé européens en est un élément), la formation médicale d'étudiants français dans les universités

hors de France (critiquables ou critiquées) (Roumanie, Belgique) sont les prémices d'une mise en place d'une véritable politique européenne médicale.

Par ailleurs, sachez que notre département est en pointe sur le sujet européen ; notre Vice-présidente Martine LEFEBVRE a suivi depuis le début l'organisation des échanges transfrontaliers Franco-Belges tant sur le plan humain qu'hospitalier.

L'autre sujet de préoccupation actuel correspond aux évolutions d'organisation de la santé (sous la gouverne de l'Agence Régionale de Santé) : l'organisation des soins hospitaliers, les nouvelles maisons médicales, l'évolution de la permanence de soins...

Le tout dans un contexte économique difficile et dans une réflexion de prévention par rapport aux nombreux indicateurs de santé en rouge pour le Nord. Enfin, petite note d'optimisme dans l'exercice médical avec quand même une relève par nos jeunes consoeurs et confrères mais aussi par nos jeunes retraités qui utilisent de plus en plus souvent le cumul emploi-retraite.

À tous je souhaite une nouvelle année 2012 dans un exercice épanouissant et serein avec la santé pour vous et vos proches qui vous sont chers.

Docteur
Jean-François
RAULT

Président
du Conseil
départemental
du Nord
de l'Ordre
des médecins

Conseiller national

Le cumul de la retraite et de l'activité du médecin

Suite à l'article 59 « cumul emploi-retraite » du Projet de financement de la Sécurité sociale 2009

les retraités qui le souhaitent peuvent cumuler leur pension et le revenu d'une activité professionnelle.

Depuis le 1^{er} juillet 2011, la loi du 10 novembre 2010 sur les retraites s'applique pour les médecins salariés et libéraux nés après le 1^{er} juillet 1951. L'âge légal de la retraite, suite à la réforme du 21/11/2011, est porté à 62 ans en 2016 au lieu de 2017 ou 2018 et en attendant, comme pour l'âge de la décote, il évolue également de 5 mois par an. Mais vous pouvez travailler jusque 67 ans.

Médecins libéraux

Le médecin retraité peut désormais cumuler sa pension et le revenu d'une activité professionnelle libérale. Les conditions de ce cumul sont cependant les suivantes en tenant bien entendu compte de l'allongement suite à la loi.

- Si le médecin a moins de 65 ans, sous réserve d'avoir liquidé l'ensemble des pensions auprès des régimes obligatoires dont il a relevé et s'il a cotisé la durée nécessaire pour bénéficier du taux plein : le cumul se fait sans limitation de ressources autorisées.

- Si le médecin a moins de 65 ans et qu'il n'a pas liquidé toutes ses retraites obligatoires : le revenu est limité à 100% du plafond de la Sécurité sociale.

- Si le médecin a plus de 65 ans lors de la liquidation de l'ensemble de ses pensions, le cumul est sans restriction.

- Si le médecin a plus de 65 ans et n'a pas liquidé toutes ses retraites obligatoires le revenu est limité à 130% du plafond de la sécurité sociale.

Sont exclus du revenu cumulable :

- Les revenus provenant d'activités artistiques ou scientifiques déjà pratiquées avant la liquidation des pensions.

- Les activités juridictionnelles de consultation si elles sont occasionnelles.

- La participation comme jury aux concours publics ou à des réunions officielles en application de texte législatif ou réglementaire.

- Les revenus de la permanence des soins (art. L. 6315-1 du Code de Santé publique)

Ce dispositif est applicable au régime général, aligné, des professions libérales, des agriculteurs et des fonctionnaires.

Cependant la reprise ou la poursuite d'une activité libérale même limitée nécessite :

- D'informer la CARMF du maintien ou de la reprise d'une activité libérale. Les cotisations à la CARMF restent obligatoires mais non productives de points, sans couverture (indemnités journalières, invalidité, décès...).

- De prévenir le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de sa demande de retraite avec poursuite d'une activité libérale.

- De souscrire ou de maintenir (ce qui est préférable) une assurance responsabilité civile professionnelle. Prévenir l'URSSAF, la CPAM.

Ainsi le médecin pourra continuer son activité antérieure en l'adaptant à ses désirs, faire des remplacements et même changer d'orientation libérale (il faut demander un nouveau numéro d'URSSAF et les cotisations s'ajoutent aux reliquats...).

Dans le prochain bulletin nous traiterons des médecins salariés, fonctionnaires et hospitaliers.



Docteur
Yves
ROGEAUX

Conseiller Ordinal

AMRA 4

Association des médecins retraités et allocataires de la CARMF de la Région Nord

Chers confrères retraités ou futurs retraités,

Nous vous avons précédés dans cette nouvelle étape de votre vie et nous pensons que, comme nous, vous pourrez mettre à profit les instants libérés.

Notre association, qui regroupe plus de 700 retraités et allocataires de la CARMF pour la région Nord, est à votre disposition.

Grâce à ses membres bénévoles, elle organise des voyages, des conférences, des activités diverses (bridge, gymnastique volontaire, etc.) et édite une publication : « Les Asclépiades ».

Son congrès annuel est l'occasion de retrouver, dans un cadre agréable, les camarades de Faculté et les enseignants rencontrés pendant vos études ou votre carrière.

Vous pouvez nous contacter :

Avec internet :

Site : <http://home.nordnet.fr/glanquetin/siteFARA>

Adresse Mail : mutmed59@club-intenet.fr

Par téléphone : 03 28 04 79 48

(les lundis, mardis et vendredis matin)

Adresse Postale : 2 rue de la Collégiale - 59043 Lille Cedex

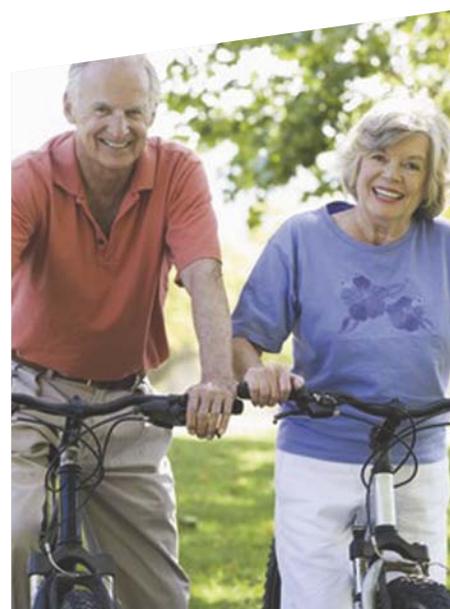
Si vous souhaitez, appelez-nous pour recevoir la dernière parution du journal bi-annuel de notre association, Les Asclépiades, que vous pouvez d'ailleurs consulter sur le site.

Nous sommes adhérents à la FARA, la Fédération nationale (<http://www.retraite-fara.com>)

qui regroupe les 16 associations régionales.

Vous trouverez sur son site des informations sur les retraites et leur évolution, sur l'ASV, etc.

Avec nos sentiments confraternels et dévoués.



Docteur
G. LANQUETIN
Président

Et le bureau de l'AMRA

Le recours aux psychiatres libéraux dans le Nord Pas-de-Calais

Dans le cadre d'une convention entre la F2RSM et le service médical régional Nord - Picardie de la CNAMTS, une exploitation des données de consultations des médecins psychiatres libéraux a été menée. Elle apporte de nouvelles informations sur le recours aux soins en santé mentale ; la consultation d'un psychiatre est fortement liée à la densité de médecins de cette spécialité et à la part de classes moyennes et supérieures des zones de proximité.

7,8 assurés au régime général sur 1000 consultent un psychiatre libéral en 2010

En 2010, 28 796 personnes couvertes par le régime général de l'assurance-maladie consultent au moins une fois un des 139 médecins psychiatres libéraux dans le Nord Pas-de-Calais¹, soit 7,8‰ de la population couverte.

220 672 consultations ont fait l'objet d'une demande de remboursement en 2010, soit 7,7 en moyenne annuelle. Chaque psychiatre a vu, en moyenne, 207 patients sur l'année, mais une grande hétérogénéité est observée (écart-type = 148 ; médiane = 183).

Les femmes consultent beaucoup plus que les hommes 9,5 femmes pour 1000 ont consulté un psychiatre en 2010, contre 5,9 hommes, et 7,8 pour les deux sexes. Les femmes ont un taux de recours supérieur à celui des hommes à partir de 20-29 ans ; en moyenne, il est 1,6 fois supérieur.

Le taux de recours augmente avec l'âge jusqu'à 40-49 ans ; pour les hommes, il est stable, à un taux légèrement inférieur à 10 pour 1000, entre 30 et 59 ans, pour redescendre ensuite à 2,4 pour 1000 à partir de 70 ans. Chez les femmes, le taux de recours augmente jusqu'à 40-49 ans (il est alors de 17,1 pour 1000) et descend ensuite, pour atteindre un taux de 4,0 pour 1000 à partir de 70 ans.

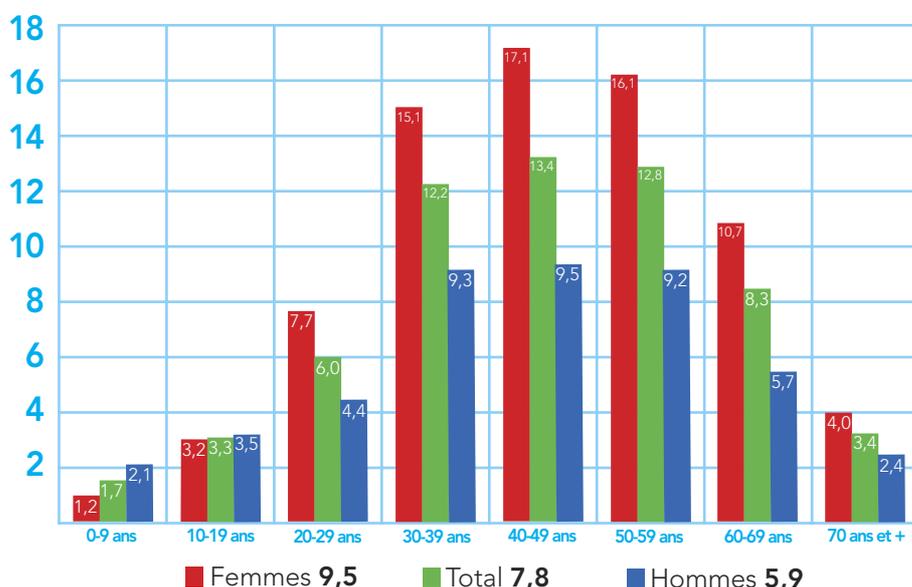
Méthodologie

Les consultations de psychiatres libéraux en cabinet de ville qui ont fait l'objet d'une demande de remboursement à une caisse primaire d'assurance maladie du Nord Pas-de-Calais par des habitants de cette même région en 2010 ont été analysées. En 2009, 92% de la population régionale était affiliée au régime général de l'assurance maladie. L'analyse infrarégionale est réalisée à l'échelon des 15 zones de proximité qui ont été définies par l'Agence Régionale de Santé Nord Pas-de-Calais en 2010.

Limites

Ne sont prises en compte que les consultations chez des psychiatres libéraux en cabinet de la région ; l'activité libérale de ces derniers n'est pas égale pour tous (certains exerçant par ailleurs dans un établissement).

Tableau 1. Le recours aux psychiatres libéraux par sexe et classe d'âge. Nord Pas-de-Calais. 2010. Taux pour 1000 assurés.



Une installation des psychiatres concentrée à Lille

Le Nord Pas-de-Calais compte 139 psychiatres libéraux ; 47% (66) sont implantés dans la zone de proximité de Lille où vivent 18% de la population régionale.

Avec 9,2 psychiatres libéraux pour 100 000 habitants, la zone de Lille présente une densité 2,5 fois plus élevée que celle qui la suit (Boulonnais ; 3,7), 2,7 fois plus élevée qu'en moyenne régionale, et 11,1 fois plus que la zone la moins bien pourvue (Lens - Hénin). De même, la densité influence le nombre de consultations par habitant ($r=+0,87 - p=0,01$).

La composition socio-professionnelle introduit également des écarts marquants : plus la part des professions intermédiaires ou supérieures est élevée dans une zone de proximité, et plus le taux de recours y est important ($r=+0,77 - p<0,01$ pour la proportion de professions intermédiaires ; $r=+0,73 - p<0,01$ pour la proportion de cadres - professions intellectuelles supérieures).

Les écarts de densité influencent directement le taux de recours : plus elle est élevée, plus il est important ($r=+0,67 - p=0,01$)².

Le taux de recours est assez fortement relié au taux de fuite (la part des consultations qui se déroulent hors de la zone de résidence du patient), mais il s'agit d'une corrélation négative : plus il y a de recours dans la zone, plus les consultations se déroulent dans celle où résident les patients ($r=-0,58 - p=0,02$).

Conclusions

Les recours aux psychiatres libéraux sont relativement rares en population générale : ils concernent en effet moins de 1% d'entre elle.

Les taux de recours sont cependant plus élevés chez les femmes, qui consultent en moyenne 1,6 fois plus que les hommes, et aux âges de la vie active, durant lesquels la multiplicité des statuts (conjugaux, professionnels, familiaux, sociaux...) est peut-être difficile à gérer sans

aide externe. L'absence de toute information étiologique dans les bases de remboursement de l'assurance-maladie ne permet pas d'apprécier les causes médico-psychologiques des consultations à ces professionnels de santé.

En plus de présenter une densité en psychiatres particulièrement faible, le Nord - Pas-de-Calais connaît une répartition de ses psychiatres libéraux très inégale ; dans 14 zones de proximité sur 15, la densité en médecins libéraux de cette spécialité est inférieure à 9 pour 100 000 habitants et dans 13 zones sur 15 le nombre de praticiens est inférieur à 10³.

66 des 139 psychiatres décrits sont implantés dans la zone de Lille, où ne résident pourtant que 18% de la population régionale ; 27% des consultants y résident et 34% des consultations y sont enregistrées. Ce secteur attire une clientèle de toutes les zones avoisinantes, mais également, dans une moindre mesure, de zones éloignées.

A l'échelle territoriale, le recours aux psychiatres est fonction de deux variables principales : la densité de psychiatres et la part de la population appartenant aux classes moyennes ou supérieures ; quand leurs valeurs s'élèvent, la part de la population consultant un psychiatre augmente.

1- Les données concernent les patients domiciliés dans la région consultant un médecin psychiatre libéral installé dans cette même région. Il est à noter un léger écart entre le nombre de psychiatres retrouvé dans cette étude et celui que connaît le ministère de la santé (136 dans le fichier Adéli).
2- Coefficient de corrélation de Pearson.
3- Ces chiffres sont encore surestimés, une part des psychiatres n'ayant qu'un exercice libéral partiel (certains sont par ailleurs salariés).

Tableau 2.

Répartition des psychiatres et des taux de recours par zone de proximité

Zone de proximité	Psychiatres	Nombre pour 100 000 habitants	Nombre de consultants	Nombre de consultations	Taux de recours (pour 1000 assurés) [1]	Taux de consultation (pour 1000 assurés) [2]	Nombre de patients par psychiatre	Nombre de consultations par patient
Arrageois	7	2,9	1 447	8 808	6,6	39,4	207	6,1
Audomarois	2	1,7	641	3 442	6,1	31,9	321	5,4
Béthune / Bruay	5	1,7	2 215	13 783	8,5	51,5	443	6,2
Boulonnais	6	3,7	810	5 402	5,5	36,2	135	6,7
Calais	3	1,9	1 123	6 079	7,8	41,4	374	5,4
Cambrésis	4	2,5	1 117	5 436	7,8	37,2	279	4,9
Douais	8	3,2	1 607	14 108	7,2	61,9	201	8,8
Dunkerquois	3	1,2	1 312	9 048	5,7	38,4	437	6,9
Flandre Intérieure	6	3,4	1 466	11 247	9,1	68,4	244	7,7
Lens / Hénin	3	0,8	1 496	11 576	4,5	34,0	499	7,7
Lille	66	9,2	7 669	75 145	11,9	113,7	116	9,8
Montreuillois	4	3,6	574	4 728	5,7	45,6	144	8,2
Roubaix / Tourcoing	10	2,4	3 374	28 219	8,9	72,6	337	8,4
Sambre Avesnois	4	1,7	1 199	6 263	5,7	29,0	300	5,2
Valenciennois	8	2,3	2 746	17 388	8,8	54,3	343	6,3
Ensemble	139	3,5	28 796	220 672	7,8	59,6	207	7,7

Source : Service médical régional CNAMTS, INSEE – Traitement : F2RSM.

[1] Taux de recours : part de la population ayant consulté au moins une fois un psychiatre libéral en 2010.

[2] Taux de consultation : nombre de consultations par assuré.



**Docteur
Martine
LEFEBVRE**

Vice-présidente

avec ses remerciements à Laurent Plancke, sociologue à la Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale (F2RSM), auteur de cet article.
Fédération régionale de recherche en santé mentale Nord - Pas-de-Calais (F2RSM)
3 rue Malpart – 59000 Lille
Tél. +33 (0) 3 20 44 10 34.
Laurent.plancke@santementale5962.com

Les règles déontologiques à respecter en matière de publicité

En matière de publicité, les règles applicables aux médecins figurent pour l'essentiel dans le Code de déontologie médicale, en particulier aux articles 13, 19 et 20.

Le principe est que la publicité en faveur d'un médecin et de son activité est interdite : "La médecine ne doit pas être pratiquée comme un commerce. **Sont interdits tous procédés directs ou indirects de publicité** et notamment tout aménagement ou signalisation donnant aux locaux une apparence commerciale." (article 19).

Cependant, un certain nombre de dispositions permettent aux médecins **d'informer** le public sur leur activité (article 80 : annuaires à usage du public, quel qu'en soit le support – article 82 : annonces dans la presse à l'occasion d'une installation ou d'une modification d'exercice...).

La déontologie médicale s'efforce donc de faire la **distinction entre « information » et « publicité »**, deux notions qu'il est parfois difficile de distinguer, **la première étant tolérée et la seconde proscrite**.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins a explicité les règles applicables en matière de publicité dans ses commentaires aux articles du Code de déontologie concernés. C'est sur cette base que peuvent être établies des préconisations en direction des médecins et des organismes ou structures de santé souhaitant faire des publications.

Cependant, chaque cas étant unique, et chaque publication ayant ses particularités, le pouvoir d'interprétation revient à l'Ordre ou au Conseil d'Etat en dernier recours. Il est donc recommandé de respecter à la lettre les articles du Code de déontologie ainsi que les préconisations qui s'y rattachent, sous peine de sanctions disciplinaires.

Par exemple, la question se pose quant à la publication d'une revue médicale par une clinique privée, dans laquelle des noms et coordonnées (téléphoniques et email) de médecins seraient intégrés. Cette revue serait à destination des médecins généralistes exerçant dans la région d'implantation de la clinique.

En règle générale, le Conseil national estime **que toute « réclame » est interdite, qu'elle émane du médecin lui-même ou des organismes auxquels il est lié directement ou indirectement, ou pour lesquels il travaille** (établissements hospitaliers, « centres », « instituts » ...). Sont interdits, entre autres, la distribution de tracts publicitaires, les annonces non motivées dans les journaux, les encarts publicitaires... Il ajoute que si des informations médicales de caractère général peuvent se révéler justifiées de la part d'établissements commerciaux, **la publicité doit se limiter aux prestations commerciales** (hôtelières, de confort). **Dès que la publicité concerne les soins, elle interfère avec l'activité des médecins ou des auxiliaires médicaux astreints à des règles déontologiques.**



Hélène
FOLENS

Assistante juridique

Permanences :
Les mardis et jeudis après-midi

Docteur
Patrick
LEROUX

Vice-président



Dans tous les cas, il est important de noter que **«le médecin doit veiller à l'usage qui est fait de son nom, de sa qualité ou de ses déclarations. Il ne doit pas tolérer que les organismes, publics ou privés, où il exerce ou auxquels il prête son concours utilisent à des fins publicitaires son nom ou son activité professionnelle»** (article 20). C'est donc aux médecins cités dans la revue d'être très vigilants quant aux publications dans lesquelles ils figurent. **Le médecin dont le nom et/ou les coordonnées figurent dans une publication pouvant être qualifiée de publicitaire verra sa responsabilité engagée au titre de l'article 20 du Code de déontologie médicale.**

Concernant les revues éditées par les établissements de santé, le Conseil national considère que bien souvent, y sont habilement mélangées des informations de caractère hôtelier et des réclames de caractère évidemment commercial (prothèses auditives, matériel pour handicapés physiques, lunettes et orthèses diverses, installations hospitalières, matériel industriel sanitaire...). Y sont intercalés des articles médicaux concernant souvent des techniques modernes et intéressant malades et médecins, présentés comme des éléments de formation médicale continue, articles impliquant plus ou moins l'activité des praticiens de l'établissement. Les noms et coordonnées des médecins exerçant dans cet établissement peuvent également y être ajoutés, sous la forme par exemple d'un annuaire interne, sans pour autant qu'ils soient liés à un article.

Le Conseil national estime que **l'appréciation du caractère publicitaire d'une telle revue prend en compte deux données :**

- **La volonté publicitaire utilisant l'information comme prétexte.**
- **La notion de proportionnalité, lorsque dans le message transmis, l'impact publicitaire submerge manifestement l'information elle-même.**

Ainsi, si un établissement de santé utilise comme prétexte l'information des médecins généralistes de la région pour diffuser une revue contenant à la fois des propos publicitaires et des informations médicales, intégrant les noms et/ou coordonnées de médecins, et que la publicité est largement supérieure à l'information médicale, la revue sera qualifiée de publicitaire. Les médecins y figurant seront donc considérés comme responsables vis-à-vis de l'article 20 du Code de déontologie médicale.

Chaque médecin figurant dans une revue éditée par l'établissement de santé dans lequel il travaille, doit, avant sa publication, être consulté. Selon le Conseil national de l'Ordre, il ne doit pas tolérer que les organismes publics ou privés où il exerce utilisent à des fins publicitaires son nom ou son activité. Pour que la revue soit qualifiée d'informative et que la responsabilité des médecins ne soit pas engagée, **l'impact publicitaire doit être minime et ne doit pas concerner directement les médecins exerçant au sein de l'établissement.**

L'information concernant les médecins doit être d'ordre général (spécialité, coordonnées), et doit viser l'ensemble des médecins de l'établissement.

Docteur
Daniel
MOREAU
Conseiller
ordinal



Saisies de dossiers : les nouveautés

Les articles 60-1 et 77-1 du Code de procédure pénale, dans leur rédaction issue de la loi du 4 janvier 2010, édictent notamment en leur 1^{er} alinéa, que :

« Le procureur de la République ou l'officier de police judiciaire peut, par tout moyen, requérir de toute personne, de tout établissement ou organisme privé ou public ou de toute administration publique qui sont susceptibles de détenir des documents intéressant l'enquête, y compris ceux issus d'un système informatique ou d'un traitement de données nominatives, de lui remettre ces documents, notamment sous forme numérique, sans que puisse lui être opposé, sans motif légitime, l'obligation au secret professionnel ».

A la lecture rapide de ces dispositions, des officiers de police judiciaire pourraient être tentés d'aller directement demander aux confrères médecins les documents qui leur seraient nécessaires soit **dans le cadre d'un crime ou d'un délit flagrant (art. 60-1)**, soit dans le cadre d'une enquête préliminaire **(art. 77-1-1)**. Ce serait toutefois oublier que ces mêmes alinéas 1^{er} poursuivent en indiquant expressément que : « lorsque les réquisitions concernent des personnes mentionnées aux articles 56-1 à 56-3, la remise des documents ne peut intervenir qu'avec leur accord ».

C'est l'article 56-3 qui nous est applicable en prévoyant que : « les perquisitions dans le cabinet d'un médecin, d'un notaire, d'un avoué ou d'un huissier sont effectuées par un magistrat en présence de la personne responsable de l'ordre ou de l'organisation professionnelle à laquelle appartient l'intéressé ou son représentant ». Ainsi donc, et en dépit de la nouvelle rédaction des articles 60- et 77-1-1 **la situation des médecins est inchangée, et la remise du dossier médical, dans le cadre d'une réquisition, ne peut se faire qu'avec l'accord du médecin, et en présence d'un conseiller ordinal.**

ASCLEPI'ORDRE

A l'occasion de cette deuxième ASCLEPI'ORDRE, qui s'est déroulée du 2 au 9 avril 2011, je tiens tout d'abord à remercier le Président Jean-François RAULT et l'ensemble des membres du Conseil de l'Ordre départemental du Nord, de m'avoir permis de mettre en place cet événement qui a pour but de présenter les médecins artistes de notre département et d'ouvrir les portes du Conseil à l'ensemble de nos confrères.



L'exposition a permis d'exposer une centaine d'œuvres (peintures, sculptures, photos et autres modes d'expression) émanant de 18 artistes du département.

Cette dernière a rencontré un vif succès, comme en attestent les remarques déposées dans le Livre d'Or, ainsi que les centaines de personnes médecins et non médecins qui sont venues découvrir l'ensemble des œuvres. Par ailleurs, cette année nous avons, dans un esprit d'ouverture, réalisé cette exposition sur le thème de la coopération franco-belge médicale dont le Docteur **Martine LEFEBVRE** est une pionnière dans notre Conseil.

De même, nous avons organisé des soirées thématiques :

- Tout d'abord, le lundi 4 avril, concernant les étudiants en médecine, jeunes médecins et internes (page 11).
- Le mardi 5 avril, une soirée thématique sur les nouvelles dispositions procédurales concernant les médecins **hospitaliers** qui seraient mis en cause par des confrères ou par des patients (page 12).

De nombreux représentants des hôpitaux, tant du CHR que de la périphérie, étaient présents à ces débats dont le thème a été développé par le magistrat Monsieur le Juge **DE PONTONX**.

Cet événement, reflet des multiples talents de nos confrères tant hospitaliers que libéraux ou salariés, généralistes ou spécialistes, hommes ou femmes, et de tous âges, a permis de créer un climat convivial, confraternel et artistique au sein de notre Conseil.

Je remercie donc tous les exposants pour leur implication tant artistique que logistique dans la mise en place de cette exposition.

Je remercie enfin les membres du personnel permanent du Conseil

départemental de l'Ordre qui ont également apporté leur contribution à cet événement.

Espérant donc renouveler cet événement d'ouverture et de confraternité artistique, rendez-vous pour une prochaine **ASCLEPI'ORDRE !**



Docteur
Patrick
LEROUX

Vice-président
organisateur de
l'ASCLEPI'ORDRE



Docteur
Jean-François
RAULT
Président du Conseil
départemental du Nord
de l'Ordre des médecins
et conseiller national



L'installation en médecine libérale

Une réunion a regroupé les autorités médicales et de l'Etat (directeur de l'ARS, doyens des Facultés de Médecine et responsables universitaires de formations, Président de l'URPS, responsables des CPAM) avec des représentants des étudiants internes de médecine, jeunes installés généralistes et spécialistes d'organes.

Elle s'est tenue au Conseil départemental de l'Ordre dans notre grande salle de réunion dédiée aux médecins le lundi 4 avril 2011 en soirée.

- L'échange très interactif a permis d'entendre le témoignage des jeunes étudiants et médecins nouvellement installés en libéral (urbain et rural).
- Les difficultés administratives liées à l'installation ont été évoquées avec les représentants techniciens et médecins des CPAM et de l'ARS.

- Ont été évoqués les facteurs pouvant favoriser l'installation en libéral avec les représentants de l'URPS et de l'Ordre des médecins.

- Enfin, la formation initiale a été illustrée par les témoignages des étudiants et internes puis les doyens des Facultés de médecine ainsi que les professeurs titulaires de l'université en médecine générale qui ont donné leur opinion.

- Monsieur **Daniel LENOIR** a conclu la soirée en synthétisant les problèmes et les pistes évoqués.



Le 05 avril 2011, à l'occasion des journées ASCLEPI'ORDRE 2011, s'est tenue, au sein du Conseil départemental du Nord de l'Ordre des médecins, une table ronde sur la plainte ordinale et le médecin hospitalier.

Cette table ronde, organisée par le Docteur Rémi BESSON, Vice-président, avait pour objet les modalités d'instruction des plaintes ordinales concernant les médecins hospitaliers et notamment leur recevabilité par la chambre disciplinaire.



La procédure de plainte et le principe de la décision du Conseil :

Lorsqu'une plainte est portée devant le conseil départemental contre un praticien chargé d'un service public, inscrit au tableau de l'Ordre, à l'occasion des actes de sa fonction publique, le Conseil départemental doit proposer une conciliation.

Que la conciliation aboutisse ou non, le Conseil départemental conserve la possibilité de porter plainte, dans l'hypothèse d'un manquement grave et avéré à la déontologie.

L'introduction a été faite par le Docteur **Jean-François RAULT**, *Président du Conseil départemental*.

La conciliation a été évoquée par le Docteur **Rémi BESSON**.

La chambre disciplinaire de 1^{re} instance, procédure et médecin hospitalier, était présentée par Monsieur **Alain DE PONTONX**, *Président de la Chambre disciplinaire de 1^{re} instance du Nord-Pas-de-Calais*.

La discussion était animée par les Docteurs **Alain DESTEE**, *Président de la CME du CHRU de Lille*, **Valéry HEDOUIN**, *Médecin légiste représentant le doyen de la Faculté de médecine Henri Warembourg*, **Martine LEFEBVRE**, *Vice-présidente du CDOM, conseillère auprès du directeur d'ARS*.

La discussion était riche, animée par de nombreux représentants des centres hospitaliers du département notamment : Cambrai, Denain, Douai, Fourmies, Hazebrouck, Lille (A noter la présence de Monsieur **Yvonnick MORICE**, *directeur général du CHRU* et Monsieur **Paul BARINCOU**, *magistrat détaché comme directeur-délégué aux affaires juridiques*), Roubaix, Somain, Tourcoing et Wattrelos.

Le Conseil départemental du Nord est un des acteurs de la première heure de la coopération franco-belge interhospitalière

Docteur
Martine
LEFEBVRE
Vice-présidente



Depuis 1997, le Docteur **Martine LEFEBVRE** participe à toutes les réunions de concertation afin que la déontologie médicale soit prise en compte dans l'organisation de ces partenariats.

Le Conseil départemental du Nord est membre fondateur de l'Observatoire Franco-Belge de la Santé, groupement européen d'intérêt économique qui est l'interlocuteur de la Commission européenne pour les questions de coopération en matière de santé, et qui rassemble autour de ce même objectif des représentants de l'Assurance maladie, des établissements de santé, de l'Agence régionale de santé, des Observatoires régionaux de la santé de part et d'autre de la frontière, ainsi que le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens français et belge.

Le Conseil départemental du Nord a développé ainsi des liens avec le Conseil provincial du Hainaut et le Conseil national belge.



Savez-vous ce que l'on peut trouver sur le site ?

On trouve toutes les explications pratiques et détaillées pour la démarche à suivre lors d'une **Déclaration obligatoire de maladie**

1- Identifiez-vous avec vos codes habituels

2- Cliquez sur la rubrique « Médecins »

3- Cliquez sur le lien

Vous arrivez sur la page contenant toutes les informations (fiches de notification à télécharger, dossiers thématiques) et surtout les coordonnées précises et pratiques d'envoi de fiches



Docteur
Frédéric
DEGRAVE

Conseiller ordinal,
Membre de la Commission informatique

Annonces, infos pratiques

C.N.P.

La CNP (Commission nationale permanente) au sein du Conseil national de l'Ordre des médecins regroupe des conseillers appartenant au Conseil National et aux Conseils départementaux à parité égale.

Cette commission, organisatrice de réflexions et de propositions, permet de proposer au Conseil national des sujets chaque année qui sont présentés et débattus aux Assises de juin.

En 2011, 2 sujets ont été développés :

- Les dépendances : enjeux déontologiques.
- La signature : engagement personnel du médecin.

Vous pouvez retrouver la synthèse de ces travaux sur notre site :
www.ordre-medecin-nord.com

Association Post Polio GLIP France

Membre de l'European Polio Union (E.P.U.)
31 bis rue de la Barre 59147 GONDECOURT

Tél. 03 20 32 55 95

Mail : asso.postpolio@laposte.net

Site Web : www.post-polio.asso.fr



FORMATHON

Congrès de Médecine Générale

Le 24^e FORMATHON
aura lieu les
17 et 18 mars 2012

Programme et Inscriptions en ligne sur

www.formathon.fr

Médecins relais

L'Agence régionale de Santé met en place sur le département du Nord le dispositif des médecins relais. A l'interface du médical et du judiciaire, ces praticiens sont chargés de mettre en œuvre l'injonction thérapeutique prononcée par une juridiction ou le procureur de la République à l'égard des personnes ayant fait usage de stupéfiants ou fait une consommation habituelle et excessive de boissons alcooliques.

Concrètement, leur rôle est triple :

- Se prononcer sur l'opportunité médicale de la mesure (état de dépendance physique ou psychologique).
- Inviter la personne à se présenter auprès d'un CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) ou d'un médecin de son choix pour suivre un traitement ou faire l'objet d'un suivi adapté.
- Contrôler le déroulement des modalités d'exécution à 3 mois, 6 mois puis tous les 6 mois. Chaque échéance donne lieu à un examen et à la rédaction d'un rapport écrit destiné à l'autorité judiciaire.

Une réserve : un médecin relais ne peut être médecin traitant de la personne qu'il suit. La rémunération est de 132 € par personne suivie et par an.

Contact :

Dr Dominique LAJUGIE
ARS Nord Pas-de-Calais
Direction de la Stratégie, des études et de l'évaluation

Tél. 03 62 72 86 14

Mail : dominique.lajugie@ars.sante.fr

La Vie devant soi

L'association « La Vie devant soi » à Lomme sur le site HUMANICITE, structure médico-sociale dont l'ouverture est effective depuis octobre 2010, est habilitée pour accompagner des adultes âgés de 20 à 60 ans présentant une cérébro-lésion à la suite d'un traumatisme crânien ou d'un AVC.

L'association peut accueillir ces personnes de trois manières : en séjour permanent, en séjour temporaire avec hébergement ou en journée, sur la base d'une prise en charge pluridisciplinaire.

Dans le cadre de la prochaine Asclépiordre, si vous aimez écrire (poèmes, livres...) merci de vous faire connaître auprès de Julie Baisez.

Tél. 03 20 31 10 23

Mail : nord@59.medecin.fr

Alcooliques Anonymes

Intergroupe Lille, Roubaix-Tourcoing, Armentières

Site Web : asso.nordnet.fr/aanonymes5962

Tél. 03 20 24 08 75

Commandes d'ordonnances sécurisées

Pour les commandes en petite quantité d'ordonnances dites sécurisées, le Conseil national a pris contact avec l'ensemble des imprimeurs agréés AFNOR, pour faire un point sur les offres commerciales.

7 imprimeurs ont répondu très rapidement, nous vous indiquons leurs coordonnées, en sachant que les commandes minimum étaient de 500 ordonnances.

Adresses Mail :

info@lereverend.com

jean-yves.lordey@medivia.fr

corinne.godebin@berger-levrault.fr

info@genese.fr

imp.centaure@wanadoo.fr

delezenne-imprimeur@wanadoo.fr

franck@ordonorm.fr

Les inscriptions



du 20 janvier 2011

AAZANI Mimoun	Médecin généraliste
AYTEKIN Zulfikar.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
BABA AISSA Rafik	Médecine hospitalière
BACQUET Jean-Eudes	Médecine salariée
BARTOLETTI Philippe	Médecine hospitalière
BAUDOUX Florence	Médecine hospitalière
BLAIRON Alexandre	Médecine hospitalière
BLANC Julie	Médecine hospitalière
BLANCKAERT Johan	Médecin n'exerçant pas la médecine
BOT Jérôme	Médecine hospitalière
BRADIER Quentin	Médecin remplaçant
CHARLET Bertrand	Médecine salariée
CHARPENTIER Anne	Médecine hospitalière
CHOPIN Marie-Charlotte	Médecine hospitalière
COCHETEUX Perrine	Médecine hospitalière
DA SILVA Arlette	Médecine hospitalière
DANCOINE Pierre François	Médecin généraliste
DANEL-GOMES Sofia	Médecine salariée
DELHAYE Nicolas	Médecine hospitalière
DELOT Daniel	Médecin spécialiste
DONATINI Gianluca	Médecine hospitalière
DUCHATEAU Aurore	Médecine hospitalière
ETTAAHAR Nicolas Kader	Médecine hospitalière
FRIMAT Marie	Médecine hospitalière
GAYIBOR-BLAKIME Geneviève	Médecine hospitalière
GIROUX Marianne	Médecine hospitalière
GRAS Louis	Médecine hospitalière
HEUCLIN Mathilde	Médecine hospitalière
JAILLETTE Emmanuelle	Médecine hospitalière
JARDIN Cyrielle	Médecine hospitalière
JULEAN Gabriela	Médecin n'exerçant pas la médecine
LEBAS Céline	Médecine hospitalière
LEURELLE Vincent	Médecin remplaçant
LIETIN Bénédicte.....	Médecin spécialiste
LOREK Albane	Médecine salariée
MAILLER Joachim	Médecin remplaçant
MALBRUNOT Jean-Luc	Médecin remplaçant
MONTENEGRO Adriana	Médecine hospitalière
MOUKENGUE Louis	Médecine salariée
MULLIEZ Epouse LEROY Evelyne	Médecin n'exerçant pas la médecine
NEICU Dan-Valentin	Médecine hospitalière
OUCHALLAL Karima	Médecine hospitalière
PARANT Amandine	Médecine hospitalière
PIRES Oscar	Médecine hospitalière
ROHART Epouse FAUCHILLE Anne	Médecine salariée
SCHEPENS Gauthier	Médecin spécialiste
SCHMID Guillaume	Médecine hospitalière
SCHMITZ Epouse LADHA Linda	Médecin n'exerçant pas la médecine
SPAS Baudouin	Médecin remplaçant
STOPPIE Jozeph	Médecine hospitalière
TOQUEBEUF Fanny	Médecine hospitalière
VANBELLE Nicolas	Médecine salariée
VERINCEANU Liviu	Médecine hospitalière
VOISIN Benoît	Médecine hospitalière

du 17 février 2011

AUTRICQUE Alex.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
BILTERYS Luc.....	Médecine hospitalière
CORTOT Alexis.....	Médecine hospitalière
CORTOT-ARVEILLER Catherine	Médecine salariée
DE LA KETHULLE DE RYHOVE Damienne	Médecin n'exerçant pas la médecine
DEHAENE Aurélie.....	Médecine hospitalière
DEUEZ Anne.....	Médecine hospitalière
DRUON Vincent	Médecine hospitalière
EUZET-CANNOOSAMY PILLAY Subaluxmi	Médecine hospitalière
GAWOROWSKA Dorota	Médecin remplaçant
GAXATTE Cédric.....	Médecine hospitalière
HELLAL Kheira.....	Médecine hospitalière
HEMAR Olivier	Médecine hospitalière
JOSEPHSON Daniel Henintsoa	Médecine hospitalière
KANEVA-KASSABOVA Nataliya	Médecin spécialiste
LAFOSSÉ-BLIN Cécilia	Médecin remplaçant
LAMBLIN Antoine	Médecin spécialiste
LEVISSE EPOUSE DELMOTTE Camille.....	Médecine salariée
MADANI Ali.....	Médecine hospitalière
MARDARE Nicoleta Genoveva.....	Médecine hospitalière
MARIANSKI Laurent.....	Médecine hospitalière
MITHA Gamil.....	Médecin remplaçant
OCHIN Didier.....	Médecin spécialiste
ROSSI Costanza	Médecine hospitalière
SAINT-POL-DE MEY Pascale.....	Médecine hospitalière
SWIERKOSZ Frédéric.....	Médecin spécialiste

du 24 mars 2011

BENHENDA Mourad	Médecine hospitalière
BIGOT Sophie	Médecin remplaçant
CHAMBRIER Marceline	Médecin remplaçant
CHOPIN Daniel.....	Médecine hospitalière
CHRISTIAENS Frédéric.....	Médecin généraliste
COURSIER-LE GOARANT DE TROMELIN Jeanne	Médecin spécialiste
DE WIT-CHRISTIAENS Sofie	Médecine salariée
DECAUDAIN-RITZKOWSKI Caroline	Médecine hospitalière
DECROOCQ-THOOR Marie-Andrée.....	Médecine salariée
DELHOMME Martine	Médecine hospitalière
DESROUSSEAUX Benoit.....	Médecine hospitalière
DESTAILLEUR Marc-Henri.....	Médecine hospitalière
EL MANSOUF Epouse MOUNADDAM Loubna	Médecine hospitalière
ERROGUI Abdelmoula	Médecine hospitalière
HASSAN Iyad	Médecine hospitalière
JACQUELIN-CLUZEAU Guillaume.....	Médecin remplaçant
KAJINGU-K Pascal	Médecin spécialiste
KALACHE Nadjet.....	Médecine salariée
KISS-BACIU Mihaela	Médecin généraliste
LADRAT Laure	Médecine hospitalière
LANDREAU Epouse JOOSTEN Marie-Hélène	Médecin remplaçant
LECLERCQ-SEGONNE Fabienne	Médecin spécialiste
MAFOUTA Roland	Médecine hospitalière
MAFTEI-VESTALE Anca.....	Médecine hospitalière
MALAGNOUX Audrey.....	Médecin généraliste
MESSAADI Epouse HAOUFA Hassina	Médecine hospitalière
MORDACQ Clémence	Médecin n'exerçant pas la médecine
NDIE BIYAYA Jean	Médecine hospitalière
PENEV Georgi.....	Médecine hospitalière
ROBIN-PIROT Amélie.....	Médecine hospitalière
SCHIEPERS Jean-Marie.....	Médecin remplaçant
TISON Cyrille.....	Médecine hospitalière

du 21 avril 2011

BERTON Charles.....	Médecine hospitalière
BOODHUN Deepak Rishi.....	Médecine hospitalière
CIUTEA Ep CIUBOTARIU M-P.....	Médecine hospitalière
COUTURIER-BARIATINSKY Varenta.....	Médecine hospitalière
DEMARET Anne.....	Médecine salariée
DESCLEE Paul.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
FLOSI Jean-Michel.....	Médecine hospitalière
GALAMEZ Léo.....	Médecine salariée
GRAILLES Ep ROJAS RAMIREZ A.....	Médecine hospitalière
GRAVE Dominique.....	Médecine hospitalière
HUYNH Chi-Hoang.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
JUCAN-TEREC Maria-Elena.....	Médecin remplaçant
KARROUZ RIBEIRO Wassila.....	Médecine hospitalière
LATHUILLERIE-GRAVE Claire.....	Médecine hospitalière
LE BIHAN Daniel.....	Médecin spécialiste
MORADI Mansour.....	Médecin remplaçant
MOUJAHID Azeddine.....	Médecin remplaçant
NAJI Epouse HYAT Wafa.....	Médecin remplaçant
PANCEA Ana.....	Médecine hospitalière
TODOSI-BUTUREANU Gabriela.....	Médecin spécialiste
ZAMLOUT Roula.....	Médecin n'exerçant pas la médecine

du 9 juin 2011

ALASSAF Hassan.....	Médecine hospitalière
ANDRE Maxime.....	Médecin remplaçant
BOGNE YAGAKA Christian.....	Médecin généraliste
COENEN François.....	Médecin spécialiste
COUSIN Matthieu.....	Médecin remplaçant
FLOREA Maria-Cristina.....	Médecin spécialiste
FRANQUET Hélène.....	Médecine hospitalière
GRAVE-LAIGNEL Cécile.....	Médecine salariée
HAFFNER-BORIES Clarisse.....	Médecine hospitalière
KOSYDAR Philippe.....	Médecin spécialiste
LAMBLIN-DESRUILLLES Julie.....	Médecine hospitalière
LEBORGNE Jessica.....	Médecin remplaçant
LIBESSART-DE BOSSCHERE Stéphanie.....	Médecin remplaçant
MICHEL Xavier.....	Médecine hospitalière
NAE Irina.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
PELZER-VICOT Amélie.....	Médecine salariée
PIERARD-BARBEZ Joséphine.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
ROUYER Cécile.....	Médecine hospitalière
SIRBU-POPA Clémentina.....	Médecine hospitalière
SZYMANSKI Catherine.....	Médecin remplaçant
THEISEN Olivier.....	Médecine hospitalière
TWARDOWSKI-SAFRAN Véronique.....	Médecine salariée
WESLING Ep NIFFE Nathalie.....	Médecine hospitalière

du 19 mai 2011

ABSIL Marie-Christine.....	Médecin remplaçant
ALEXIS AGNANT Rafaël.....	Médecine hospitalière
BENZKALLAH Ep ALI BENALI Malika.....	Médecine hospitalière
BESSET Sophie.....	Médecine hospitalière
BIGNON Anne.....	Médecine hospitalière
BOUDLET Jacques.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
CHARLES VANHOUCKE Coralie.....	Médecin remplaçant
CHAVANNE Elisabeth.....	Médecine hospitalière
CLASSEAU Damien.....	Médecine hospitalière
DEBARBIEUX-COURCIER Clotilde.....	Médecine salariée
DEFFRENNES Richard.....	Médecin généraliste
DUVA PENTIAH Epouse MONTAIGNE Anju.....	Médecine hospitalière
FAYEULLE Julien.....	Médecin remplaçant
GENTY Matthieu.....	Médecine salariée
HATHOUT Mohammed.....	Médecine salariée
LANGERON Frédéric.....	Médecine hospitalière
LEROY Alain.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
LETORT Erwann.....	Médecin remplaçant
MESSIAEN Serge.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
MINACORI Franck.....	Médecine hospitalière
MOUSTAPHA Ali.....	Médecine salariée
NIEMANN Tilo.....	Médecine hospitalière
NOTREDAME Kelly.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
OUSSADOU Epouse MEGDOUD Bariza.....	Médecine hospitalière
PUCHOIS Aurélien.....	Médecine hospitalière
REMY Epouse LECONTE Camille.....	Médecine hospitalière
SUROWKA Jean-François.....	Médecine hospitalière
VUOTTO Epouse EMIRIAN Fanny.....	Médecine hospitalière
WOZNIAC Catherine.....	Médecine salariée

du 30 juin 2011

BABA AISSA-MEKARSSI Latifa.....	Médecine hospitalière
BERKELMANS Frantz.....	Médecine hospitalière
BOSMANS Sandrine.....	Médecin remplaçant
BOURAS Epouse SALMI Leïla.....	Médecin généraliste
BROUCAULT-DEDRIE Céline.....	Médecine hospitalière
CHAHINE Bachar.....	Médecine hospitalière
DELATTE-BERNARD Emmanuelle.....	Médecine salariée
DELBOUVRY Sarah.....	Médecine salariée
FAYE Nathalie.....	Médecine hospitalière
GIRARD Julien.....	Médecin n'exerçant pas la médecine
HUM Pierre.....	Médecine hospitalière
KORICHE Dine.....	Médecin remplaçant
LATRECH Bausard.....	Médecine hospitalière
LEROY Valérie.....	Médecine hospitalière
MARTIN-CARNEALA Roxana.....	Médecin généraliste
MOLINARI Francesco.....	Médecine hospitalière
OUDOUX Aurore.....	Médecine salariée
OULD-KACI Karim.....	Médecine hospitalière
PASQUINI Marta.....	Médecine hospitalière
RAE Nathalie.....	Médecin remplaçant
ROSCA Cristina Elena.....	Médecine hospitalière
SIMEONE Epouse MOLINARI Arianna.....	Médecine hospitalière
SIX Sébastien.....	Médecin remplaçant
TOUSSAINT THORIN Mathilde.....	Médecine salariée
VALENSI Robert.....	Médecin généraliste
VANHOUCKE Jessica.....	Médecine hospitalière
VERHASSELT-CRINQUETTE Marie.....	Médecine hospitalière

Les qualifications

du 1^{er} janvier au 30 juin 2011

Anatomie et cytologie pathologiques

FRANQUET Hélène
VERHASSELT-CRINQUETTE Marie

Anesthésie réanimation

CLASSEAU Damien
DESROUSSEAUX Benoît
JAILLETTE Emmanuelle
JULEAN Gabriela
LANDREAU Marie-Hélène
MORADI Mansour
PENEV Georgi
PIRES Oscar
SCHIEPERS J. Marie
SCHMITZ Linda
SIRBU Clémentina
VOISIN Benoît

Biologie médicale

PIERARD Joséphine
THEISEN Olivier

Cardiologie et maladies vasculaires

ALASSAF Hassane
BROUCQSAULT Céline
CIUTEA Mirela-Paraschiva
DUVA PENTIAH Anju
KAJINGU-K Pascal
MICHEL Xavier
NEICU Dan
OUCHALLAL Karima
SZYMANSKI Catherine

Chirurgie de la face et du cou

MORTUAIRE Geoffrey

Chirurgie générale

BERTON Charles
BLAIRON Alexandre
BOT Jérôme
COENEN François
COUTURIER-BARIATINSKY V.
DELHAYE Nicolas
DONATINI Gianluca
HUYNH Chi Hoang
KORICHE Dine
TISON Cyrille

Chirurgie infantile

NDIE BIYAYA Jean

Chirurgie orthopédique et traumatologie

WAVREILLE Guillaume

Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique

BILTERTYS Luc

Chirurgie urologie

BOUYE Sébastien
HACHEM Ahmad Amer
KOENIG Philippe
PECOUX François-Hervé

Chirurgie viscérale et digestive

KOSYDAR Philippe

Dermatologie et vénéréologie

FLOREA Maria Cristina

Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques

BAUDOUX Florence
KARROUZ-RIBEIRO Wassila
STROEA-MACRINEANU Raluca-Aniela
ZAMLOUT Roula

Gastro-entérologie et hépatologie

OUSSADOU Bariza

Gériatrie

BENHENDA Mourad
BERNACHON Emmanuel
BERNACHON-AGACHE F.
FABIANEK Agnès
GADRE Caroline
JOSEPHSON Henintsoa
JUSKOWIAK Guy
MADANI Ali
MESSAADI Hassina
NOWACKI Philippe
PRUVOST Guillaume

Gynécologie médicale

BERNARD-ASSILA Véronique
LE GOFF Françoise
NTUMBA Mukadi

Gynécologie obstétrique

BOODHUN Deepak Rishi
COCHETEUX Perrine
DUCHATEAU Aurore
KANEVA Nataliya

Médecine appliquée aux sports (compétence)

BOUDLET Jacques

Médecine du travail (spécialité)

AYTEKIN Zulfikar
DELBOUVRY Sarah
VANBELLE Nicolas

Médecine générale (spécialité)

ADAWI Khaled
ALLARD Pascal
ALLEGOEDT Samuel
AMOURETTE Marie
ANDRE Maxime
ARNAUD Katy
BABA AISSA Rafik
BARA Maurice
BODART-COEMELCK Dominique
BOGNE YAGAKA Christian
BOURAS Leïla
BRADIER Quentin
CARISSIMO Patrice
CARON-MARZYNSKI Evelyne
CARPENTIER Martine
CHAIGNAUD Jean-Pierre
CHARPENTIER Anne
CHOPIN Marie-Charlotte
COCQUEEL Etienne
COUSIN Matthieu
DA SILVA Arlette
DANCOINE Pierre-François
DANEL Sofia
DEBEUGNY Philippe
DECAUDAIN-RITZKOWSKI C.
DECLERCK-DUCHATELET B.
DEMARET Anne
DENZLER-BILLARD Patricia

DEREGNAUCOURT Philippe
DERVAUX Géry
DESTAILLEUR Marc-Henri
DHAUSSY Sonia
DROUART Georges
DRUON Vincent
DUBUIS Michel
ETTAHAR Nicolas Kader
FAYEULLE Julien
FLOSI Jean-Michel
FOURRIER Pierre
GAWOROWSKA Dorota
GAYIBOR BLAKIME Geneviève
GELEZ Pierre
GOMBERT Andrée
GRASSART Emmanuel
GRASSART-HALGRAIN Martine
HARO Y MELGUIZO Anthony
HELLAL Kheira
HEMAR Olivier
HERNANDEZ Ingrid
HETROIT Maryse
HEUCLIN Mathilde
HUDYM Anne-Sophie
HUON Patrick
JACQUELIN-CLUZEAU Guillaume
JISSANG Robert
JOSEPH Jean-Baptiste
JOURNA Nicolas
JUCAN Maria-Elena
KAOUEL Salima
KISS-BACIU Mihaela
KLOPOCKI Bernard
KLOPOCKI-GIARD Suzanne
KOLACINSKI Michel
LADRAT Laure
LAFOSSE Cécilia
LAGNAU LEROUX Pierre
LANGERON Frédéric
LEBLAN-DEPELSENAIRE Carole
LEBON Patrick
LECLERCQ Florence
LEJAY Dominique
LEJOSNE Frédéric
LEMAN Emmanuel
LETOMBE Laurent
LETORT Erwann
LEURELE Vincent

LO GUIDICE Isabelle
LUNEAU-TRYHOEN Catherine
MAFOUTA Roland
MALBRANQUE Michel
MALBRUNOT Jean-Luc
MARTIN Roxana
MATTON Christian
MEGLINSKY Alex
MENSIER-HARDY Florence
MENTRE-BARDE Caroline
MICHAUX Laurence
MOUJAHID Azeddine
MITHA Gamil
NAJI Wafa
NOTREDAME Kelly
PANCEA Ana
PANZANI Renaud
PANZANI-VERDIERE S.
PELZER Amélie
PLATEL Philippe
POLAERT Augustin
PREVOT Laurent
PUCHOIS Aurélien
QUINTIN Pierre
RAE Nathalie
RAYMACKERS Claude
RICHARD Véronique
ROHART Anne
ROUSSELLE-DRIEUX Agnès
RUAULX DE LA TRIBONNIERE X.
SAMAILLE Benoît
SENS Jean-Paul
SIX Sébastien
SOHIER Charles
SPAS Baudouin
STEUJ Jean-Ghislain
SZCZYPA Jean-Claude
TAJJIOU Minount
TARED Henni
THELLIER Franck
TOILLIEZ Dorothee
TOQUEBEUF Fanny
TOURBIER Ep CASTEL Corinne
TRUFFIER Jean-Marie
VALENSI Robert
VAN HEEMS François
VERMOOTE Bénédicte
WISEUR Arnaud

Médecine physique et de réadaptation

DEBARBIEUX Clotilde
MARTIN Catherine
MOUSTAPHA Ali
TOUSSAINT-THORIN Mathilde

Néphrologie

FRIMAT Marie
LEBAS Céline

Neurologie

GIROUX Marianne
ROSSI Costanza

Oncologie - Option oncologie radiothérapie

GRAS Louis

Ophtalmologie

BLANCKAERT Johan
MULLIEZ Evelyne
NAE Irina
SCHEPENS Gauthier
TODOSI Gabriela

Oto-rhino laryngologie et Chirurgie cervico faciale

LAMBLIN-DESRUELLES Julie

Pédiatrie

BESSET Sophie
GRAILLES Aurélie
MEKARSSI Latifa
MORDACQ Clémence
VANHOUCHE Jessica
WESLINCK Nathalie

Pneumologie

BOLDRON-GHADDAR Amal
CHAHINE Bachar
JARDIN Cyrielle
ROUYER Cécile
VERINCEANU Liviu

Psychiatrie

BARTOLETTI Philippe
LATHUILLERIE Claire
PARANT Amandine
REMY Camille

Radiodiagnostic et imagerie médicale

AIOUAZ Chakib
BOSMANS Sandrine
DE LA KETHULLE Damienne
DEHAENE Aurélie
DESCLEE Paul
MOLINARI Francesco
NIEMANN Tilo
ROSCA Cristina Elena
SCHMID Guillaume
SIMEONE Arianna

Réanimation médicale

BENREZKALLAH Malika

Rhumatologie

HAFFNER Clarisse

Santé publique et médecine sociale

DELERUE Guy
GENTY Matthieu
OUL KACI Karim

Médecine générale

BOUDLET Jacques
LEBORGNE Jessica
LEROY Alain
MESSIAEN Serge

Médecins décédés

ARCHANGE Jean-Christophe.....	LILLE.....	61 ans
BONIFACE Lucien.....	LILLE.....	81 ans
BOUGARD Pierre.....	HAUTMONT.....	77 ans
BRUANDET COLARD Andrée.....	PLOUBALAY (22).....	67 ans
BRICOUT Robert.....	CUINCY.....	83 ans
BUDES Sébastien.....	LA MADELEINE.....	32 ans
CANVA Jean-Yves.....	DOUAI.....	46 ans
CASANOUE Pierre.....	ANGLET.....	88 ans
CASTIER DESAINT Nicole.....	LA MADELEINE.....	74 ans
COQUEREL JOUSSE Nicole.....	DOUAI.....	92 ans
CROCCEL Lucien.....	LILLE.....	81 ans
CROMBEZ Jean Charles.....	SAINT ANDRE.....	49 ans
DE BERNY Jean Louis.....	MONS EN BAROEUL.....	63 ans
DE BRUYNE Jean Marie.....	RUBROUCK.....	73 ans
DECALF Alain.....	MARCQ EN BAROEUL.....	76 ans
DELEZENNE Henri.....	LA MADELEINE.....	75 ans
DESCATOIRE Michel.....	COUDEKERQUE BRANCHE.....	79 ans
DESPATURE Michel.....	GRAND FORT PHILIPPE.....	82 ans
DEVILLERS MARKOWICZ Roseline.....	VILLENEUVE D'ASCO.....	52 ans
DEWAILLY LEVY Catherine.....	LILLE.....	61 ans
DUPAS Max.....	FECHAIN.....	91 ans
DUQUENNE MARBAIX Marie Thérèse.....	CAPPELLE EN PEVELLE.....	57 ans
DUTHOIT Alain.....	ARCAIS / Belgique.....	72 ans
FLAMENT Robert.....	CAMBRAI.....	83 ans
FOUREST Roger.....	LILLE.....	87 ans
FOURNIER Lucien.....	NIEPPE.....	87 ans
GOLDSZTAJN Paul.....	DOUAI.....	75 ans
GREGOIRE Léon.....	SAINT SAULVE.....	89 ans
GRIMBELLE Albert.....	LILLE.....	96 ans
GUISELIN Pierre.....	WASQUEHAL.....	83 ans
GOSSART Jacques.....	LE TOUQUET.....	80 ans
HAMON Yves.....	MARCQ EN BAROEUL.....	67 ans
HENARD Jean.....	DOUAI.....	77 ans
HORNEZ Jacques.....	DOUAI.....	88 ans
LAWNICZAK Henri.....	HELLEMMES.....	64 ans
L'HERMINE Jean Claude.....	ESCOBECQUES.....	76 ans
LESAGE CAVRO Edith.....	DUNKERQUE.....	74 ans
MARTIN Guy.....	ROUBAIX.....	81 ans
MARZYNSKI Armand.....	ARMENTIERES.....	77 ans
M'BELEPE M'BOPE Katal.....	DENAIN.....	63 ans
NUNES DA FONSECA Françoise.....	VALENCIENNES.....	87 ans
PIGEON COCQUEREZ Annick.....	LILLE.....	60 ans
RAEVEL Richard.....	SANTES.....	69 ans
ROHART Jean.....	LILLE.....	86 ans
RUFFIER Serge.....	VALENCIENNES.....	90 ans
RZEPKA Monique.....	ORCHIES.....	53 ans
SAVARY Jacques.....	LILLE.....	84 ans
SEIGNOBEAUX Jean Marc.....	CAMBRAI.....	55 ans
SIMONI Xavier.....	RECQUIGNIES.....	56 ans
STAELEN Jean.....	CAPPELLE BROUCK.....	55 ans
STEENHOUWER Bernard.....	LILLE.....	87 ans
STEFANSKI Marcel.....	SOMAIN.....	77 ans
VANDELANOITTE Robert.....	TEMPLEUVE.....	90 ans
VANHILLE Jacques.....	TETEGHEM.....	88 ans
WACHE Francis.....	MARCQ EN BAROEUL.....	81 ans

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles des médecins disparus.

« Cascade »

Docteur Isabelle TILLIE-LEBLOND



(60 x 60 cm)

- *Directeur de publication* : Dr **Jean-François RAULT**
- *Rédacteur en chef* : Dr **Patrick LEROUX**
- *Rédactrice* : **Julie BAISEZ**
- *Comité de la rédaction* : Les Docteurs **Jean-François RAULT, Patrick LEROUX, Bernard DECANTER, Martine LEFEBVRE** et **Jean-Philippe PLATEL**
- *Photos* : **Archives du Conseil de l'Ordre des médecins**
- *Conception et réalisation* : **Exemplaire**, Tourcoing. Tél. 03 20 70 96 05
- *Dépôt légal* : **en cours** - *ISSN* : **en cours**

Vous pouvez adresser vos réactions à la Commission du bulletin :
Tél. 03 20 31 10 23 (Julie BAISEZ) - Mail : nord@59.medecin.fr

